



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Bureaux de poste : Paris

Question écrite n° 8749

### Texte de la question

M Jacques Dominati attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la necessite d'augmenter les effectifs de personnel des bureaux de poste des quartiers touristiques de la capitale qui ont a faire face a une affluence grandissante d'usagers et ne peuvent ni les accueillir convenablement ni repondre a leurs besoins. L'exemple du quartier de l'Horloge est particulierement significatif a cet egard. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour faire face a cette situation peu valorisante pour le renom d'un service public.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs de chaque bureau de poste sont determines en fonction de l'activite ecoulee annuellement. Celle-ci tient compte des variations de trafic saisonnieres, notamment dans les quartiers touristiques de la capitale. Toutefois, en periode estivale, des auxiliaires saisonniers sont mis a la disposition des bureaux a titre de renfort pour ameliorer la qualite des prestations offertes a la clientele. En outre, des agents d'accueil, dont le role est d'orienter et de conseiller le public, sont deja affectes dans plusieurs etablissements parisiens et il est prevu d'en augmenter le nombre. Par ailleurs, les services de la poste a Paris etudient actuellement un projet d'installation eventuelle d'un bureau de poste dans le quartier de l'Horloge, afin de mieux repondre aux besoins des habitants de ce quartier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominati Jacques](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8749

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1989, page 433